



République Française  
Département de la Moselle

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

#### Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,  
M. Roland BALCERZAK, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Michel SCHMITT, Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, M. Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Pierre LAGARDE, Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Isabelle MAGGI, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Jerry PARPETTE, MMES Evelyne DEROCHE, Patricia VEIDIG, M. Yannick OLIGER, Mme Déborah LANGMAR, MM. Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<b><u>Absents avec procuration</u></b> : Bernard ZENNER	à	Mauricette NENNIG
Jean-Marc COCQUYT	à	Michel SCHMITT
Bernard DORCHY	à	Mme Christine ACKER
Hassan FADI	à	Michel PAQUET
Didier PALLUCCA	à	Hervé PATAT
Joseph GHAMO	à	Joseph BAUER
Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ
Valérie CARDET	à	Maurice LORENTZ
Karine BERNARD	à	Serge RECH

**Absent excusé** : ./.

**Date de la convocation** : 29 août 2022

Nombre de membres en exercice : 51  
Nombre de membres présents : 42  
Nombre de votants : 51

**Secrétaire de séance** : Déborah LANGMAR



#### **10. Objet : Décision modificative n° 2 - Budget annexe Assainissement collectif - exercice 2022**

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 23 novembre 2021 relative au Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu la délibération n° 4 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2021 relative au vote du Budget primitif du service d'assainissement collectif pour l'année 2022,

Vu la délibération n° 19 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2022 relative au vote du Budget Supplémentaire du service d'assainissement collectif pour l'année 2022,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 28 juin 2022 relative à l'adoption de la Décision modificative n° 1 sur ledit budget,

Considérant qu'il y a lieu de procéder nécessairement à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2022,

<b>Section de fonctionnement - Dépenses</b>		
Imputation	Libellé	Montant
<b>Chapitre 011- Charges à caractère général</b>		<b>67 900,00 €</b>
6135	Location d'un filtre-presse pour gestion des boues - Step de Cattenom	30 000,00 €
6137	Redevance VNF (Voies navigables de France) pour Contz-les-Bains	300,00 €
61523	Travaux pour la reprise de voirie - Step de HG	6 000,00 €
617	Complément pour l'étude sur le devenir des Stations d'épuration	10 000,00 €
6226	Frais d'honoraires pour sondages des boues pour les stations d'épuration de Gandren, Puttelange et de Halling	5 100,00 €
6227	Ajustement des frais de contentieux (Participation au Financement de l'Assainissement)	500,00 €
6231	Frais insertion passation de marchés publics	12 000,00 €
6262	Ajustement des dépenses de télécommunications	4 000,00 €
<b>Chapitre 65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>34 341,00 €</b>
6541	Créances admises en non valeurs 2008 à 2022	27 017,00 €
6542	Créances éteintes dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision de justice extérieure - 2008 à 2022	7 324,00 €
<b>Chapitre 66- Charges financières</b>		<b>16 000,00 €</b>
66111	Ajustement du montant des intérêts suite à la reprise de l'emprunt contracté par Haute-Kontz et à la hausse du taux du livret A	16 000,00 €
<b>Chapitre 042- Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>54 029,00 €</b>
6811	Ajustement du montant de la dotation aux amortissements des dépenses suite à l'intégration des inventaires des communes de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz	54 029,00 €
<b>Chapitre 023- Virement à la section d'investissement</b>		<b>-77 412,00 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>94 858,00 €</b>

Section de fonctionnement - Recettes		
Imputation	Libellé	Montant
<b>Chapitre 70 - Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises</b>		<b>40 18,00 €</b>
70128	Ajustement du montant de la PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif)	26 206,00 €
706121	Ajustement du montant de la redevance modernisation	14 012,00 €
<b>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>54 640,00 €</b>
777	Ajustement du montant de la dotation suite à la reprise des subventions	54 640,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>94 858,00 €</b>

Section d'investissement - Dépenses		
Imputation	Libellé	Montant
<b>Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>2 000,00 €</b>
1641	Ajustement du montant du remboursement en capital suite à la reprise de l'emprunt de Haute-Kontz et à la hausse du taux du livret A	2 000,00 €
<b>Chapitre 21- Immobilisations Corporelles</b>		<b>-80 023,00 €</b>
21562	Ajustement du montant de l'enveloppe pour l'achat de pompes	10 000,00 €
21532	Ajustement du montant des travaux liés à la construction des postes de refoulement suite à avenants	10 000,00 €
21532	Ajustement du montant des travaux relatifs à l'autosurveillance des déversoirs d'orage - Kanfen /HG	48 730,00 €
21532	Ajustement du montant des travaux de réseaux assainissement	-148 753,00 €
<b>Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>54 640,00 €</b>
139111	Ajustement du montant de la dotation pour reprise des subventions suite à l'intégration des inventaires des communes de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz	54 640,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>-23 383,00 €</b>

Section d'investissement - Recettes		
Imputation	Libellé	Montant
<b>Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>54 029,00 €</b>
281562	Ajustement du montant de la dotation aux amortissements suite à l'intégration des inventaires travaux des communes de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz	54 029,00 €
<b>Chapitre 023- Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>-77 412,00 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>-23 383,00 €</b>

La Décision Modificative n°2 du budget annexe assainissement collectif s'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement à hauteur de 94 858 € et à -23 383 € en section d'investissement.

### **La section de Fonctionnement**

Dépenses :

Inscription de crédits supplémentaires principalement pour le réajustement :

- des dépenses liées à la dotation des amortissements suite à la reprise des inventaires des communes de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz, à la prise en compte des créances admises en non-valeur et éteintes (de 2010 à 2020), à l'entretien des Stations d'épuration (location filtre-presse...) et au réajustement du montant des intérêts des emprunts faisant suite à la hausse du taux du livret A sur lequel 3 emprunts sont assis ainsi qu'à la reprise de l'emprunt de la commune de Haute-Kontz

Recettes :

Inscription de recettes supplémentaires provenant pour l'essentiel du réajustement du montant de la dotation relative aux subventions, de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (FPAC) et dans une moindre mesure du réajustement du montant de la redevance modernisation.

L'équilibre s'obtient par la diminution du virement à la section d'investissement (Chapitre 023)

### **La section d'investissement**

Dépenses :

Ajustement du montant de la dotation de reprise des subventions, et ajustement d'autres postes de dépenses

Recettes :

Ajustement du montant de la dotation aux amortissements et diminution du virement reçu de la section de fonctionnement.

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2022,**

**Il est proposé au Conseil communautaire :**

- d'approuver la ventilation telle que présentée,
- d'approuver la Décision Modificative n° 2 modifiant les comptes du budget annexe assainissement collectif pour l'année 2022, telle qu'énoncée,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour :	51
Abstention :	0
Contre :	0

Fait à Cattenom, le 28 septembre 2022

Le Président,

Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le **05 SEP. 2022** Le Président

Publiée le : **05 SEP. 2022**

Transmise à la Sous-Préfecture le : **05 SEP. 2022**



